

Le 19 mai 2016

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville Marie, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1 Canada

F : +1 514.286.5474
nortonrosefulbright.com

Sylvain Rigaud
+1 514.847.4702
sylvain.rigaud@nortonrosefulbright.com

Adjoint(e)
+1 514.847.4557
jean-rene.ladouceur@nortonrosefulbright.com

Votre référence

Notre référence
01028478-0001

À l'attention des parties sur la liste de distribution

Dans l'affaire du plan d'arrangement avec les créanciers de: Commandité Bloom Lake Limitée – C.S.M. 500-11-048114-157

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous informer concernant le statut de la vente éventuelle de la Mine Wabush (également appelée de temps à autre la Mine Scully). Les termes en majuscules utilisés dans le cadre de la présente lettre ont la signification qui leur est attribuée dans les Rapports du Contrôleur.

Dans le cadre de son Quinzième Rapport en date du 31 décembre 2015, le Contrôleur informait les créanciers comme suit (au paragraphe 38) :

Le 23 décembre 2015, le Contrôleur a été approché par une partie ayant exprimé un intérêt concernant l'acquisition éventuelle de la Mine Wabush. Cette partie a depuis signé une entente de confidentialité et a eu accès aux informations confidentielles relatives aux Parties LACC Wabush. Il est trop tôt pour prédire si cette expression d'intérêt mènera à la formulation d'une offre pour l'acquisition de la Mine Wabush. En plus de transiger avec cet acquéreur potentiel, les Parties LACC Wabush, en consultation avec le Contrôleur, continueront leurs efforts afin d'obtenir des offres de liquidation révisées.

[Notre traduction]

Dans le cadre de son Seizième Rapport en date du 22 janvier 2016, le Contrôleur a offert une mise à jour concernant la possibilité d'une transaction à l'égard de la Mine Wabush comme suit (au paragraphe 28) :

Depuis la date du Quinzième Rapport, la partie intéressée a entrepris son processus de vérification diligente, incluant une visite de la Mine Wabush et des discussions avec différentes parties prenantes. Une lettre d'intention a été soumise le 20 janvier 2016 et est sous étude par les Parties LACC Wabush en consultation avec le Contrôleur. Il n'y a pas de garantie que cette lettre d'intention mènera à une entente contraignante concernant l'acquisition de la Mine Wabush.

[Notre traduction]

De même, dans le cadre de son plus récent rapport, le Dix-neuvième Rapport daté du 13 avril 2016, le Contrôleur informait les créanciers comme suit (au paragraphe 38) :

Depuis la date du Seizième Rapport, la partie intéressée a poursuivi sa vérification diligente et ses discussions avec différentes parties prenantes. Les Parties LACC Wabush et l'acquéreur potentiel ont échangé différents projets d'entente d'achat d'actifs, mais à ce jour aucune entente n'a été conclue. Il n'y a aucune garantie que les efforts des parties mèneront à une entente contraignante concernant l'acquisition de la Mine Wabush.

[Notre traduction]

Nous désirons vous aviser que cet acquéreur potentiel a décidé de ne pas procéder avec cette transaction. Par conséquent, les Parties LACC Wabush, en consultation avec le Contrôleur, ont entrepris d'analyser les offres de liquidation et veilleront à négocier des ententes définitives, sujettes à l'approbation de la Cour, pour la liquidation des équipements situés à la Mine Wabush et autres actifs connexes.

Meilleures salutations,



Sylvain Rigaud
Associé

SAR/nb